

# Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Juin 2009 - Rédac chef : P. Le Scouëzec

## Pôles de compétitivité

### Des effectifs peu nombreux

Fin 2006, les établissements membres de pôles de compétitivité en Picardie comptaient 9200 salariés. Ils ne représentent que 1,2% des effectifs nationaux travaillant avec les pôles, situant la Picardie au 18<sup>ème</sup> rang régional, et ne correspondent qu'à 1,1% de l'emploi salarié picard. Cela résulte de la faible part de l'industrie dans les pôles picards : elle représente 6,5% des emplois industriels de la région pour une moyenne nationale de 14% ! Or, les 3 pôles présents dans la région sont pourtant très liés à ce secteur : les industries agro-ressources, le textile et les transports.

Autre caractéristique de ces établissements picards : la faiblesse de leur encadrement. En effet, les établissements picards liés à ces pôles, censés concentrer un haut niveau de technologie, ne comptaient que 1800 cadres. Le poids de cet encadrement n'est donc que de 19,6% pour une moyenne nationale de 32,4%, situant la Picardie au 12<sup>ème</sup> rang national.

### Le chiffre du mois

**30076.** C'est le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Picardie fin mars 2009. Cela représente 2,7% du total national, ce qui est inférieur au poids habituel de la région (3%) et souligne la jeunesse de sa population. Mais, en 2008, leur nombre a augmenté de 11% en Picardie, soit un rythme plus rapide qu'au plan national (+3,4%). C'est dans la Somme que l'on compte le plus de personnes de 60 ans et plus, confrontées à une perte d'autonomie, et touchant l'APA (11582), devant l'Aisne (10569) et l'Oise (7926).

## Le chômage dépasse les 10%

*En Picardie, l'emploi dans le privé a baissé de 3,7% en un an, l'intérim de 42%*

Fin mars 2009, le taux de chômage de la Picardie vient de repasser au-dessus des 10% (10,2% exactement contre 8,9% fin décembre 2008 !). Ce niveau n'avait pas été atteint depuis 3 ans et il faut remonter à 10 ans, fin de 1999, pour trouver un taux supérieur. La Picardie a le 4<sup>ème</sup> taux le plus élevé des régions françaises et l'écart avec la moyenne nationale s'accroît : il est de 1,5 points alors qu'il était revenu à 0,5 point il y a un an, fin mars 2008. La dégradation est nette dans l'Aisne avec une hausse de 10,7% à 12,1% au premier trimestre 2009, et dans l'Oise, où le taux passe de 7,4% à 8,7% et égale pour la première fois le taux national alors qu'il lui était traditionnellement inférieur ! L'augmentation est un peu moins rapide dans la Somme : 10,6% contre 9,5% trois mois plus tôt. Et cela intervient avant même la fermeture annoncée de grandes entreprises de la région !

La raison de cette hausse en est d'abord le recul des emplois. Dans le secteur privé, la baisse des effectifs salariés atteint en Picardie, fin mars 2009, -3,7% sur un an. C'est le plus fort recul régional enregistré en France après la Franche-Comté. Cet effondrement de l'emploi privé, concentré essentiellement au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, ne permet plus aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail. Résultat : le nombre des jeunes picards de moins de 25 ans sans emploi a augmenté de 43% en un an. Cette évolution s'explique aussi par le recul de l'intérim, auquel ont recours beaucoup de jeunes : la diminution de l'emploi intérimaire était de -41,8% entre avril 2008 à avril 2009, ce qui correspond à la disparition de plus de 9500 emplois équivalent-temps plein.

Cette dégradation, plus marquée en Picardie qu'ailleurs, est le résultat des tendances défavorables de ces dernières années, souvent encouragées par le patronat et les élus de la région. C'est d'abord l'absence de dynamisme de ces décideurs : la croissance de l'économie picarde est inférieure à celle observée au plan national depuis une décennie ! Ils ont justifié des fermetures et des restructurations pour mieux adapter l'économie ; les chiffres montrent que cela l'a affaiblie. La seconde raison de cet effondrement de l'emploi est la généralisation de la flexibilité et de la précarité du travail. En France, 2 salariés sur 3 ont des horaires atypiques, c'est-à-dire la nuit, le week-end, ou à temps partiel, avec des horaires imprévisibles et éclatés, souvent déterminés par l'employeur. Côté précarité, en 2007, le taux de rotation <sup>(1)</sup> des salariés des établissements du privé est de 49%, montrant qu'il n'y a plus beaucoup d'obstacles à la rupture rapide des contrats de travail !

Enfin, le chômage partiel a atteint ces derniers mois des niveaux inégalés et a pour effet de retarder les plans de licenciements qui vont donc de se multiplier dans les mois à venir. La sortie de crise, annoncée pour 2010 par ceux qui ne l'ont pas vu venir, n'est donc pas prête à devenir une réalité, étant donné les choix économiques actuels !

(1) Le taux de rotation est la somme des entrées et sorties des établissements, divisée par deux fois les effectifs en début d'année de ces établissements

## 42% de réussite pour être prof des écoles

Devenir professeur des écoles est plus accessible en Picardie qu'ailleurs. En effet, en 2007, il y avait 3,6 candidats par poste ouvert au concours, soit le taux le plus faible après les académies de Créteil et de Guyane, nettement au-dessus de la moyenne nationale (4,8). Aussi, le taux d'admis y est l'un des plus forts de France : 28,8% pour seulement 20,7% au plan national. En fait, le résultat est encore plus élevé. En effet, aux 426 personnes admises directement parmi les 1480 candidats picards, il faut ajouter les 196 qui sont recrutées sur les listes complémentaires durant l'année scolaire pour compenser les démissions et défaillances. Au final, le taux de réussite au concours est, en Picardie, de 42% des présents contre 26% au plan national. Cela situe la région au second rang derrière la Guyane, loin devant les académies qui la suivent, Créteil et Paris (37,6%). Par conséquent, une partie de la réussite des candidats picards s'explique par une plus faible concurrence. Toutefois, 60% des admis picards sont issus des IUFM (52,7% en moyenne nationale), ce qui est une garantie de la qualité de leur préparation au concours.



## Collecte symbolique du 1% logement

Le 1% logement correspond depuis 55 ans à la participation des employeurs à l'effort de construction, par le versement jadis de 1% de la masse salariale des entreprises et aujourd'hui de 0,45% seulement. Ce fond est destiné à aider le développement de l'offre de logements locatifs sociaux. Mais, en Picardie, il ne collecte que 1,64% du total national, alors que la région représente plus de 3% de la population active française. La différence vient du fait que nombre d'entreprises qui ont des établissements dans la région versent aux organismes des départements où sont situés leurs sièges et non leurs salariés ! Ce choix patronal pénalise donc la Picardie, déjà largement déficitaire en logements sociaux.

## L'offre de logement reste insuffisante pour répondre à la demande picarde

On comptait en 2006 846400 logements en Picardie. C'est 50000 de plus qu'en 1999. La croissance est de 6,2% sur la période. C'est un rythme inférieur à celui observé au plan national (+8,3%). Dans le même temps, l'augmentation du nombre de résidences principales a été plus rapide (+7,7%) mais toujours plus faible que la moyenne nationale (+9,5%). Aujourd'hui, ces résidences représentent dans la région 89,2% des logements, une part d'un point supérieure à celle de 1999, tandis que la proportion de logements vacants stagne (5,7%, soit 48400 logements) et celle des résidences secondaires diminue de 6,1% à 5,1%, correspondant à la disparition de 5200 habitations de ce type. Si le nombre de logements vacants est similaire d'un département picard à l'autre (15000 dans l'Aisne, 16500 pour chacun des deux autres), la proportion de vacants dans le total des logements est différente : 6,8% dans l'Aisne, 5,6% dans la Somme, 5% dans l'Oise.

De 1999 à 2003, la construction de logements neufs dans la région a été faible puis s'est accélérée entre 2005 et 2007, sans compenser les déficits antérieurs. Durant ces années favorables, on a construit en moyenne 9000 logements en Picardie : 2000 logements sociaux, 2000 à l'initiative de promoteurs privés, 5000 à l'initiative de particuliers, 2000 bénéficiant du prêt à taux zéro et 3000 sans aucune aide.

Ce manque de logements dans la région se ressent dans le secteur locatif. Celui-ci représente, en 2006, environ un tiers des résidences principales et se répartit à peu près à égalité entre locatif privé (17,4%) et locatif public (16,6%). Les tensions en matière de logement sont vives dans le parc de logement social public où l'on compte, en Picardie, 44300 demandes pour 13600 attributions annuelles, soit 3,3 demandes pour une offre. Ce taux est de 3,7 dans l'Oise, 3,4 dans la Somme et 2,7 dans l'Aisne. Et ces tensions devraient se prolonger. D'une part, la crise actuelle du logement se concrétise en Picardie par une diminution de 36% des logements commencés entre avril 2008 et mars 2009 (le double de l'évolution nationale) et, d'autre part, la baisse du nombre de personnes par ménage, c'est-à-dire l'éclatement des familles qui génère ces besoins en logement, n'est pas finie dans la région : on comptait en 2006, 2,45 personnes par ménage picard, et même 2,51 dans le locatif HLM, ce qui est le taux le plus élevé de France métropolitaine avec le Nord. Autant de raisons qui imposent de faire du logement une priorité de la région pour les années à venir.

## Le recours au DALO plus fréquent dans l'Oise

De mars 2008 à avril 2009, 1231 recours ont été déposés en Picardie dans le cadre du DALO, le droit opposable au logement. Ce nombre situe la Picardie au 9<sup>ème</sup> rang des régions françaises, au 11<sup>ème</sup> si l'on rapporte ce chiffre au nombre d'attributions annuelles dans le parc social. En effet, la Picardie représente 4,3% du parc national de logements sociaux hors Île-de-France, mais seulement 3,9% des recours, toujours hors Île-de-France.

Le recours au DALO est très différent selon les départements : 70% ont été déposés dans l'Oise, 23% dans la Somme, 7% dans l'Aisne. Le principal motif du recours est l'absence de logement (26%) devant le délai anormalement long d'attribution de logement (22%) et l'hébergement dans une structure d'habitat transitoire (15%). A noter que 12% des recours concernent aussi des personnes menacées d'expulsion sans relogement. La suite donnée au DALO diffère aussi selon les départements. En Picardie, le taux de décisions favorables pour un logement est de 53%, soit un peu plus qu'au plan national (49%). Mais ce taux atteint 68% dans la Somme, contre 45 et 46% dans l'Aisne et l'Oise. On voit donc que la façon d'utiliser et d'interpréter le DALO, et donc la loi, est très diverse. Enfin, 24,2% des logements proposés sont refusés par les personnes ayant engagé un recours (31% dans la Somme).